



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 12 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 6 avril 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 37

Objet : Taux de Fiscalité Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Présents : 29

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), DEVESA Olivier suppléant de SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie-Claire, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Alain DUMAS, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, LARRIEU Josette (Saint Gervais) pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à BRUN Jean Paul, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à MONSEIGNE Célia, MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée) pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à MABILLE Christian.

Absent excusé : 0

Secrétaires de séance : Alain TABONE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais relatifs à ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice

du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies ATer du Code Général des Impôts, afin de percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Vu la délibération du SMICVAL relative à la détermination du produit 2017 appelé auprès des collectivités adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 3 596 297.20€ qui se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 164 508.02€
- Pour la commune de la zone 3 Bourg centre : 120 857.52€
- Pour les 15 autres communes de la zone 9 (Bourg, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Lansac, Mombrier, Peujard, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Saint Trojan, Tauriac, Teuillac, Val de Virvée et Virsac) 2 310 931.66€

Sur avis favorable de la Commission n°4 : « Pôle Pilotage financier, grands projets, communication, ressources Humaines et Services Techniques » et du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de voter les taux de TEOM 2017 préconisé par le SMICVAL de la manière suivante :

Zones	Bases	Taux	Produits 2017
Zone 3	1 073 335 €	11,26%	120 858 €
Zone 6	10 397 393 €	11,20%	1 164 508 €
Zone 9	12 824 260 €	18,02%	2 310 932 €
	24 294 988 €		3 596 297 €

Pour : 24

Contre : 4

Abstention : 9

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 12 avril 2017.

Le Président,

A.DUMAS

